PORTFOLIO LPA DES ENTREPRISES RESPONSABLES

L'investissement responsable prend de l'ampleur

VÉRONIQUE BOUVIER

Quand le président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Henri-Paul Rousseau, a signé la déclaration des Principes d'investissement responsable de l'ONU, le 29 avril dernier, les défenseurs de l'investissement responsable ont crié victoire.

Ils ne pouvaient pas trouver meilleure locomotive pour tirer leur cause vers le haut. « La Caisse de dépôt nous a prêté une oreille attentive depuis notre création en 2000 », estime François Rebello, président du Groupe Investissement responsable (GIR), une firme-conseil québécoise qui agit au nom des caisses de retraite et des gestionnaires de portefeuille.

Suite logique

Pour la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), cet engagement est la suite logique de sa politique d'investissement socialement responsable, mise en œuvre en 2005.

Désormais, les gestionnaires de la Caisse tiennent compte du risque Environnement, social et gouvernance (ESG) autant que des risques financiers.

Concrètement, cela se traduit par l'exercice systématique du droit de vote aux assemblées d'actionnaires des entreprises dans lesquelles la Caisse investit. « En 1994, on votait dans 300 entreprises. Aujourd'hui, on vote dans plus de 2500 entreprises », précise Ginette Depelteau, vice-présidente principale, Politique et Conformité, à la Caisse.

Jusqu'à maintenant, la Caisse s'est abstenue de déposer des résolutions, même si sa politique d'investissement responsable le permet. Ce qui n'a pourtant pas empêché son président d'appuyer en 2005 une organisation religieuse qui réclamait au géant Wal-Mart, dont la Caisse détient des actions, un rapport indépendant sur le respect des droit des travailleurs et le développement durable.

« Nous privilégions un dialogue direct avec l'entreprise pour l'amener à changer des comportements qu'on peut juger problématiques ou non porteurs de valeur ajoutée. C'est notre façon de faire », explique Mme Depelteau.

Un dialogue encouragé par François Rebello, du GIR. « Contrairement aux groupes de pression, nous faisons du service-conseil pour permettre aux gestionnaires d'entreprises de suivre ces débats-là. »

« La Caisse de dépôt nous a prêté une oreille attentive depuis notre création en 2000 », estime François Rebello, président du Groupe Investissement responsable (GIR).

Le mandat du GIR repose sur deux axes: la revue de portefeuille avec la collecte d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises inscrites en Bourse et la gestion des droits de vote lors des assemblées générales de certains de ses clients.

Des investisseurs conscientisés

Et l'intérêt des investisseurs pour des entreprises responsables ne faiblit pas, bien au contraire. « Avec 25 clients institutionnels, nous représentons cinq milliards de droits de vote pour 700 compagnies dans le monde. C'est 10 fois plus qu'il y a deux ans », témoigne François Rebello.

Chez Bâtirente, un fonds qui gère des régimes de retraite de travailleurs syndiqués affiliés à la CSN, l'anticipation des risques extrafinanciers est devenue une priorité depuis 2004.

« Notre vocation est de stabiliser et d'optimiser la performance à long terme des portefeuilles de nos clients, affirme Laetitia Tankwe. Pour cela, il nous faut considérer les droits humains, la gouvernance, l'environnement. Ces risques ne sont pas intégrés à la valeur de l'entreprise, ni dans le cours du marché actuel. »

Bâtirente s'intéresse tout particulièrement à la trentaine d'entreprises canadiennes cotées en Bourse qu'elle compte dans son portefeuille.

Le fonds syndical a ainsi obtenu cette année de l'entreprise canadienne Barrick Gold la production d'un rapport de développement durable après avoir identifié de nombreux risques extrafinanciers dans son projet d'exploitation aurifère au Chili.

Les fonds d'investissement l'ont bien compris, la force de l'exemple est leur meilleur atout. « Il nous faut aussi influencer les concurrents, pas seulement nos compagnies, dit François Rebello. Souvent, la concurrence embarque lorsqu'elle voit les sommes investies par telle ou telle entreprise dans l'environnement, les énergies renouvelables, etc. »

PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE ©

François Rebello est le président de Groupe Investissement responsable, une firme-conseil qui agit au nom des caisses de retraite et des gestionnaires de portefeuille.

Les banques et la responsabilité sociale, une alliance impossible ?

VÉRONIQUE BOUVIER

La responsabilité sociale des banques a la particularité d'être réglementée... et la réputation d'être la moins efficace.

« Les banques sont des citadelles, rappelle Yves Michaud. Les hauts dirigeants et les membres du CA se défendent bec et ongles pour le maintien de leurs privilèges. »

Pour le président du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires, trois « cancers » perdurent: les délits d'initiés, les options d'achat et les paradis fiscaux.

« Il n'y a pas eu de progrès dans ces domaines et c'est là que la fraude, la malversation et les détournements d'intérêts sont les plus fréquents », constate-t-il.

Et pourtant, depuis 2002, la Loi sur les banques oblige les grandes banques canadiennes à produire un rapport annuel de responsabilité publique. Loin de se rebeller, les institutions financières semblent s'être accommodées des exigences législatives visant à les rendre plus responsables.

Mais jusqu'à maintenant, aucune d'entre elles ne se démarque d'une façon notable. « Elles se sont contentées de satisfaire les exigences de la loi. En réalité, leur stratégie est de nous présenter leur vision de la responsabilité sociale plutôt que de s'en faire imposer une », explique Andrée de Serres, professeure au département Stratégie des affaires à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.

Or, les apparences ne suffisent plus. « La responsabilité sociale va au-delà de la gouvernance et ses règles. Une banque a une responsabilité envers la communauté et la société, surtout dans un pays comme le Canada où six grandes banques dessinent une position quasi oligopolistique », croit-elle.

Rare signe positif au milieu de ce tableau assez sombre, quatre banques canadiennes ont accepté les principes Équateur, établis en 2004: BMO Groupe financier, la CIBC, Manulife et la Banque Royale du Canada. Elles s'engagent ainsi à prêter de l'argent à des projets internationaux responsables de 50 millions de dollars.

Au Québec, seule la Caisse populaire Desjardins se distingue, en marge des grandes banques traditionnelles. « Desjardins est le chef de file en matière de responsabilité sociale, mais ça fait naturellement partie de sa vocation de coopérative », nuance la titulaire de la Chaire en responsabilité sociale et développement durable de l'UQAM, Corinne Gendron.

Aller plus loin

En matière de responsabilité communautaire, les banques canadiennes affichent encore un retard marqué face à leurs voisines, estime Andrée de Serres. « Alors qu'aux États-Unis, une foule de petites banques locales agit au niveau communautaire, les banques canadiennes comme la Banque Royale et la CICB manquent d'ancrage dans la communauté. Leur discours est surtout axé sur les dons et les contributions philanthropiques. »

Une tendance regrettable, selon elle. « Il y a une surenchère de leur interaction auprès d'entreprises à but non lucratif. Et ce, au détriment de leur responsabilité communautaire qui devrait être de s'assurer que des sommes sont disponibles, en maière de crédits notamment, pour les entreprises régionales et le développement local. » Deuxième grande oubliée, la responsabilité éthique. Celle-ci repose sur la responsabilité fiduciaire des banques par rapport aux clients et un programme de rémunération plus intègre de leurs employés, explique Andrée de Serres, aussi codirectrice du groupe interdisciplinaire de recherche en éthique financière (GIRES).

« Je suis très inquiète des systèmes de rémunération assez *agressifs* qui se développent dans les banques, dit-elle. Lorsqu'à tous les niveaux, les employés sont payés en fonction de commissions sur la vente de produits, il y a un conflit d'intérêts continuel. »

Aux yeux d'Yves Michaud, soumettre l'ensemble des revenus des banques à la fiscalité canadienne et éviter l'utilisation des paradis fiscaux est un autre axe de la responsabilité éthique, sinon le pilier.

« Les banques sont le haut lieu de l'évasion fiscale: 90 % de l'escroquerie, de l'évasion fiscale, se fait par les banques. Je reviens là-dessus constamment pour qu'ils resserrent leurs règles », témoigne l'infatigable Robin des banques.